

Face à la multiplication des atteintes à la liberté artistique et aux droits culturels, Zone Franche, le réseau des Musiques du Monde, ouvre une cellule d'alerte et de sauvegarde pour accompagner les artistes et les professionnels confrontés à ces situations.

Les droits humains fondamentaux et le droit international, et par là les valeurs humanistes, sont bousculés comme jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leurs opposants mènent ce qu'eux-mêmes appellent une « guerre culturelle ». En France aussi, la défiance s'installe entre certains responsables publics et les associations, et les libertés artistique et d'expression en font les frais.

On le voit tous les jours, sous divers aspects : note ministérielle interdisant de travailler avec les artistes du Sahel, dont les visas sont bloqués depuis ; subventions ou agréments retirés après la programmation de certain-e-s artistes ; clauses contractuelles de « neutralité politique » ; pressions de groupuscules sur des manifestations artistiques ; dégradation de l'accueil des artistes étrangers en France, etc.

Mais ces atteintes ne passent pas toujours par une décision administrative. Elles prennent aussi la forme d'actes et de propos racistes ou discriminatoires visant directement les artistes, jusque sur scène. Un exemple ? Cet été, les musicien-ne-s du groupe KapKap ont reçu des jets de cailloux et des insultes racistes pendant un festival de Musiques du Monde, un événement qui défend pourtant le partage et le dialogue interculturel. « Rentrez chez vous, bande de sales nègres, on est chez nous ici », leur a-t-on lancé. Ce cas n'est pas isolé, d'autres nous sont parvenus, mais combien restent tus, faute d'endroit où les signaler ? Insulter ou agresser un artiste pour sa couleur de peau ou son origine, réelle ou supposée, c'est lui signifier qu'il n'a pas sa place sur nos scènes : cela nous est insupportable.

Pour Zone Franche, réseau des Musiques du Monde, la lutte contre le racisme et la défense de la liberté artistique relèvent d'un même combat : celui des droits culturels et de la dignité des personnes.

Une cellule d'alerte et de sauvegarde : alerte@zonefranche.com

Fort de son expérience avec le Comité Visas Artistes, et en complément de celui-ci, Zone Franche ouvre un point de contact unique pour ses membres, ses partenaires et les artistes qu'ils ou elles accompagnent. **Censure ou ingérence politique, pression, déprogrammation, clause abusive, acte ou propos raciste : toute situation peut être signalée à alerte@zonefranche.com.**

Derrière cette adresse, l'équipe de Zone Franche s'engage à :

- Vous répondre et analyser la situation avec vous, à partir du droit national et international ;
- Ouvrir un espace de dialogue ad hoc avec les acteurs locaux (lieu, festival, collectivité, État) pour débloquer la situation ;
- Vous orienter et vous accompagner vers les recours adaptés : permanences juridiques (Observatoire de la liberté de création, Observatoire des libertés associatives...), Défenseur des droits, associations spécialisées, etc. ;

- Agir en justice quand le dialogue échoue et que le contentieux est stratégique : référé-liberté, recours pour excès de pouvoir, ou constitution de partie civile face aux actes racistes, toujours avec l'accord des victimes. **En agissant en son nom propre, Zone Franche protège les structures concernées, qui n'ont pas à s'exposer elles-mêmes.**

Aucune information n'est rendue publique sans l'accord des parties prenantes.

Chaque situation accompagnée sera documentée de façon anonymisée, selon une grille commune. Comme pour le Comité Visas Artistes, ces données alimenteront un baromètre des ingérences, partagé avec nos partenaires, afin de rendre visible ce qui reste trop souvent tu et nourrir notre plaidoyer.

Cette cellule est une première étape d'un projet plus large en cours d'élaboration qui vise à associer les réseaux, fédérations, syndicats et observatoires, etc. qui le souhaitent.

Vous êtes témoin ou victime ? Écrivez-nous : alerte@zonefranche.com

Notre cadre de référence : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), Plan d'action de Rabat (2012), rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations unies dans le domaine des droits culturels (2013) ; ainsi que les déclarations et conventions Unesco pour la diversité culturelle (2001, 2005).